

VIII
BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

POUR L'EXERCICE 1909

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1909 s'élève à	fr.	22,871,817	»
Les crédits alloués pour 1908 montent à		22,747,991	»
AUGMENTATION.		fr.	123,826

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1909	fr.	22,206,817	»
— 1908		22,251,317	»
DIMINUTION.		fr.	44,500

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1909	fr.	665,000	»
— 1908		496,674	»
AUGMENTATION.			168,326

Soit en plus pour l'exercice 1908	fr.	123,826	»
---	-----	---------	---

La diminution des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Personnel.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	543,000	»
— alloué pour 1908.		533,000	»
AUGMENTATION.		fr.	10,000

nécessaire pour compléter l'organisation de l'Office des métiers et négoce et pour renforcer le personnel de la 1^{re} section de l'Office du travail en

NOTE PRÉLIMINAIRE.

vue de l'élaboration de la statistique des accidents du travail tombant sous l'application de la loi du 24 décembre 1903.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 5. — *Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	3,000	»
— alloué pour 1908.		6,000	»
DIMINUTION.	fr.	3,000	»

proposée en vue de mettre le montant du crédit en rapport avec les nécessités constatées.

CHAPITRE III.

INDUSTRIE, ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL, MÉTIERS ET NÉGOCES.

ART. 7. — *Inspection de l'industrie. — Traitements, indemnités et frais de route.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	34,000	»
— alloué pour 1908.		30,000	»
AUGMENTATION.	fr.	4,000	»

proposée en vue des augmentations réglementaires de traitement et pour faire face à l'accroissement des frais de route résultant de l'importance des affaires à traiter.

ART. 8. — *Inspection de l'industrie. — Matériel et dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	3,500	»
— alloué pour 1908.		3,000	»
AUGMENTATION	fr.	500	»

nécessité par l'accroissement des dépenses de matériel, en rapport avec le développement du service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12. — *Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager ; subsides, matériel, frais d'examen. — Musées professionnels, etc.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	2,130,000	»
— alloué pour 1908		2,150,000	»
DIMINUTION.	fr.	20,000	»

justifiée par le montant des dépenses des années antérieures et par celles prévues pour 1909.

ART. 19. — *Conseil supérieur de l'enseignement technique. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	8,000	»
— alloué pour 1908.		10,000	»
DIMINUTION.	fr.	2,000	»

Un crédit de 8,000 francs sera suffisant pour assurer le service du Conseil supérieur de l'enseignement technique pendant l'exercice 1909.

ART. 20. — *Conseil supérieur des métiers et négoes. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	8,000	»
— alloué pour 1908.		3,000	»
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

L'allocation inscrite au Budget de 1908 pour le Conseil supérieur des métiers et négoes ne doit faire face qu'aux besoins d'une partie de l'année en cours. Pour l'exercice 1909, un crédit de 8,000 francs est nécessaire.

CHAPITRE IV.

POIDS ET MESURES.

ART. 21. — *Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	158,000	»
— alloué pour 1908.		150,000	»
AUGMENTATION.	fr.	8,000	»

nécessaire pour pouvoir accorder des augmentations réglementaires de traitement à divers agents, et nommer un nouvel aide-vérificateur temporaire ainsi qu'un mécanicien au laboratoire d'étalonnage électrique.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 22. — *Frais de bureau et de tournées des vérificateurs.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	78,900	»
— alloué pour 1908.		76,900	»
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

destinée à l'indemnité de frais de bureau et de tournées d'un nouvel aide-vérificateur temporaire et à l'accroissement réglementaire des indemnités allouées à divers vérificateurs.

ART. 23. — *Matériel. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Frais de la Commission consultative et du Bureau international des poids et mesures. — Frais de la Commission consultative d'électricité.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	15,000	»
— alloué pour 1908		25,000	»
DIMINUTION.	fr.	10,000	»

Un crédit de 15,000 francs paraît suffisant pour les besoins de l'exercice 1909.

CHAPITRE V.

TRAVAIL.

ART. 27. — *Commission des accidents du travail. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers. — Élaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents.*

On a complété le libellé par les rubriques : « Élaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents. »

La nécessité de suivre et de rendre publics les résultats de l'application de la loi du 24 décembre 1903 justifie suffisamment cette addition.

ART. 28. — *Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les ouvriers.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	30,000	»
— alloué pour 1908.		20,000	»
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

indispensable pour faire face aux dépenses courantes et ordinaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il est de règle, en effet, d'allouer, à titre de subside de premier établissement une somme de 125 francs à chaque nouvelle union d'ouvriers industriels légalement reconnue et une somme de 200 francs à chaque nouvelle fédération.

Or, par suite du grand nombre d'unions de cette catégorie qui se font reconnaître, — il y en a eu 127 en 1907 et on prévoit qu'il y en aura au moins une centaine avant la fin de l'année courante, — le crédit est devenu insuffisant.

Il faut pourvoir en outre à d'autres dépenses également indispensables, à savoir : les frais d'impression et de brochage des statuts, les indemnités aux Unions pour travaux d'écritures, les mesures de propagande, etc.

ART. 34. — *Conseil supérieur du travail. — Traitements des secrétaires. Frais divers.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	27,000	»
— alloué pour 1908.		30,000	»
DIMINUTION.	fr.	3,000	»

Selon toute apparence, la dépense ne dépassera pas en 1909 la somme de 27,000 francs.

CHAPITRE VII.

MINES.

§ 2. — Corps des mines.

ART. 40. — *Délégués ouvriers à l'inspection des mines.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	80,000	»
— alloué pour 1908.		90,000	»
DIMINUTION.	fr.	10,000	»

Une somme de 80,000 francs est présumée suffisante pour faire face aux charges de 1909.

§ 6. — Commission consultative des machines à vapeur.

ART. 46. — *Frais de route et de séjour ; frais de bureau, matériel.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	1,500	»
— alloué pour 1908		2,500	»
DIMINUTION.	fr.	1,000	»

La réduction proposée est en rapport avec les dépenses prévues pour 1909.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

§ 7. — Commission de revision des règlements miniers
et laboratoire d'essais.

ART. 47. — *Frais de déplacements des membres : expériences, publications, etc. — Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines et pour l'étude des poussières de charbon. — Frais d'entretien et d'exercices de la station modèle de sauvetage.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	27,000	»
— alloué pour 1908		62,000	»
DIMINUTION.	fr.	35,000	»

résultant de la suppression de la charge temporaire inscrite au Budget de l'exercice 1908.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE X.

SERVICES DIVERS.

ART. 50 (ancien). — *Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 24 juillet 1890.*

Crédit demandé : 90,000 francs.

Le maintien de ce crédit se justifie par les motifs indiqués dans la Note préliminaire au projet de Budget de l'exercice 1908 (*Document n° 4 — IX, page 6*).

ART. 51 (ancien). — *Enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houillers du pays et études de mesures prophylactiques ; dépenses diverses.*

Crédit demandé : 10,000 francs.

La mission des comités chargés de l'enquête sur l'ankylostomiasie n'est pas terminée. En effet, une recrudescence de la maladie dans le bassin de Liège réclame une nouvelle intervention du Comité de cette région, et celui de Mons va reprendre d'une manière méthodique les essais et analyses sommaires faits dans ces dernières années.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 52 (ancien). — *Établissement d'un laboratoire d'étalonnage électrique.*

Crédit demandé : 65,000 francs.

Cette allocation forme le solde de la somme de 160,000 francs à laquelle avaient été fixés les frais à résulter de l'établissement d'un laboratoire d'étalonnage électrique.

ART. 53 (54 ancien). — *Exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1910. — Emplacement de la Section belge.*

Crédit demandé : 500,000 francs,

formant le deuxième acompte de la somme de 1,250,000 francs due à la Compagnie de l'Exposition de Bruxelles pour le coût des emplacements de la Section belge, en vertu de l'article II de la convention du 12 octobre 1907 approuvée par la loi du 20 mai 1908.



PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Industrie et du Travail et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1909 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-deux millions deux cent six mille huit cent dix-sept francs. fr. 22,206,817 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de six cent soixante-cinq mille francs. 665,000 »

Soit ensemble à la somme de vingt-deux millions huit cent septante et un mille huit cent dix-sept francs. fr. 22,871,817 »

conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 octobre 1908.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voordracht van Onze Ministers van Nijverheid en Arbeid en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUTEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Nijverheid en Arbeid voor het dienstjaar 1909 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van twee en twintig millioen twee honderd zes duizend acht honderd zeventien frank. fr. 22,206,817 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van zes honderd vijf en zestig duizend frank. 665,000 »

Te zamen, op de som van twee en twintig millioen acht honderd een en zeventig duizend acht honderd zeventien frank. fr. 22,871,817 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 17 October 1908.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

VAN 'S KONINGS WEGE :

Le Ministre de l'Industrie et du Travail, | De Minister van Nijverheid en Arbeid,

ARM. HUBERT.

Le Ministre des Finances,

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL
POUR L'EXERCICE 1909.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	650,000 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	543,000 »	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses.	60,000 »	
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour.	26,000 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	3,000 »	8,000 »
6	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse	5,000 »	
CHAPITRE III.			
INDUSTRIE, ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL, MÉTIERS ET NÉGOCES.			
7	Inspection de l'industrie. — Traitements, indemnités et frais de route	34,000 »	38,500 »
8	Inspection de l'industrie. -- Matériel et dépenses diverses	3,500 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID,
VOOR HET DIENSTJAAR 1909.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBESTUUR.			
<i>Personeel.</i>			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	650,000 .
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden.	543,000 .	
<i>Materieel.</i>			
3	Kantoorbehoefden, drukwerken, aankoop en herstelling van meubels, licht en vuur, kleine uitgaven	60,000 .	8,000
<i>Kosten voor verplaatsing.</i>			
4	Reis- en verblijfskosten.	26,000 .	8,000
HOOFDSTUK II.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
5	Burgerlijke pensioenen. — Eerste termijn der vermoedelijk te verleen pensioenen. (Onbepaald krediet.)	3,000 .	8,000
6	Te verleen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Hulpelden voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van ambtenaars of beambten die overleden zijn terwijl zij nog in werkelijken dienst of reeds gepensioneerd waren, en wier familie zich in deerniswaardigen toestand bevindt	5,000 .	
HOOFDSTUK III.			
NIJVERHEID, NIJVERHEIDS- EN BEROEPSONDERWIJS, AMBACHTEN EN NERINGEN.			
7	Nijverheidstoezicht. — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten.	34,000 .	
8	Nijverheidstoezicht. — Materieel en verschillende uitgaven	3,500 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
9	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route	81,000 »	
10	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager — Matériel et dépenses diverses	1,000 »	
11	Institut supérieur de commerce d'Anvers — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études et de voyage aux élèves	92,000 »	
12	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel, frais d'examen. — Musées professionnels. — Missions et frais de déplacement à l'étranger, commissions, études, bourses de voyage dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail — Dépenses diverses	2,130,000 »	
13	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles — Dépenses diverses	40,000 »	2,471,200 »
14	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle et à la pratique des contrats d'apprentissage chez les petits commerçants et les petits industriels	10,000 »	
15	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans	20,000 »	
16	Office des métiers et négoce : statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions, publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office des métiers et négoce; dépenses diverses. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Subside à l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes	10,000 »	
17	Service spécial de la propriété industrielle : brevets, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels	15,200 »	
18	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires — Frais divers.	12,500 »	
19	Conseil supérieur de l'enseignement technique. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers.	8,000 »	
20	Conseil supérieur des métiers et négoce. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers.	8,000 »	
CHAPITRE IV.			
POIDS ET MESURES.			
21	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection	188,000 »	
22	Frais de bureau et de tournée des vérificateurs	78,900 »	
23	Matériel. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Frais de la Commission consultative et du Bureau international des poids et mesures. — Frais de la Commission consultative d'électricité.	15,000 »	251,900 »
CHAPITRE V.			
TRAVAIL.			
24	Office du Travail : statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses — Subside à l'Office international du Travail et au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs	92,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
9	Toezicht over nijverheids-, beroeps-, handels-, en huishoudonderwijs. — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten	81,000 »	
10	Toezicht over nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs — Materieel en verschillende uitgaven	1,000 »	
11	Hooger Handelsgesticht van Antwerpen. — Begiftiging van wege den Staat bestemd om, met de toelage der stad Antwerpen, de kosten van personeel en materieel te dekken. Verschillende uitgaven Studie- en reisbureaus voor de leerlingen	92,000 »	
12	Nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs; toelagen, materieel, kosten wegens examens. — Beroeps-museums. — Zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk, commissiën, studiën, reisbureaus in 't belang van nijverheid, handel, nijverheids-, beroeps- en huishoudonderwijs. — Toelagen voor tentoonstellingen of afdelingen van tentoonstellingen, die belang opleveren voor het Ministerie van Nijverheid en Arbeid. — Verschillende uitgaven	2,130,000 »	
13	Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens bedrijfsleer, nijverheidsrecht of nijverheidsleer, enz. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Ministerie der Nijverheid. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der nijverheids-eereteekens. — Verschillende uitgaven	40,000 »	2,471,200 .
14	Aanmoedigingen tot den geest van huishoudelijke vereeniging en van beroeps-vereeniging en het gebruik der leercontracten bij de kleinhandelaars en de klein-nijveraars	10,000 »	
15	Aanmoedigingen voor de verbetering van het gereedschap der klein-nijveraars en der ambachtslieden	20,000 »	
16	Ambt der ambachten en neringen : statistiek, zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk, drukwerken, uitgaven; aankoop en inbinding van boeken en van stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Ambt der ambachten en neringen — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der bijzondere eereteekens — Toelage aan het Internationaal Instituut tot onderzoek der vraagstukken betreffende de middelstanden	16,000 »	
17	Bijzondere dienst voor den nijverheidseigendom : brevetten, handels- en fabrieksmerken, nijverheidsteekeningen en -modellen	15,200 »	
18	Hoogere handels- en nijverheidsraad — Jaarwedden der secretarissen. — Verschillende onkosten	12,500 »	
19	Hoogere raad voor het vakonderwijs. — Vergoeding der schrijvers — Verschillende onkosten.	8,000 »	
20	Hoogere raad van ambachten en neringen. — Vergoeding der schrijvers — Verschillende onkosten.	8,000 »	
HOOFDSTUK IV.			
MATEN EN GEWICHTEN.			
21	Jaarwedden van het personeel; kosten voor tijdelijke vervanging en voor toezicht	138,000 »	
22	Bureel- en reiskosten der keurders	78,900 »	
23	Materieel. — Zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk, — Kosten van de Raadgevende Commissie en van het Internationaal Bureau der maten en gewichten. — Kosten van de Raadgevende Commissie van electriciteit	15,000 »	251,900 .
HOOFDSTUK V.			
ARBEID.			
24	Arbeidsambt: statistiek, zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk, drukwerken; uitgave, aankoop en inbinding van boeken en van stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Arbeidsambt; vergoedingen voor de gewestelijke berichtgevers van den arbeid; verschillende uitgaven. — Toelage aan het Internationaal Arbeidsambt en aan het Belgisch Comité der Internationale Vereeniging tot wettelijke bescherming der arbeiders	92,000 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
25	Comités de patronage; dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides.	45,000 »	
26	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes — Frais résultant de la collation des décorations spéciales — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses . . .	350,000 »	
27	Commission des accidents du travail — Rémunération des secrétaires. — Frais divers. — Elaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents .	10,000 »	
28	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les ouvriers	30,000 »	920,400 »
29	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs. — Encouragements aux Caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Dépenses diverses	20,000 »	
30	Conseils de prud'hommes. — Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.	35,400 »	
31	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers.	27,000 »	
32	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises	500,000 »	
33	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses	20,000 »	
CHAPITRE VI.			
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.			
34	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse	16,000,000 »	
35	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (article 12 de la loi du 10 mai 1900). (Crédit non limitatif).	1,000,000 »	17,160,000 »
36	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsides aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi	100,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
25	Bescherdingscomiteiten : uitgaven betreffende de uitvoering der wet van 9 Augustus 1889; toelagen	45,000 .	
26	Kosten betreffende de voorzienigheidskassen en de maatschappijen van onderlingen bijstand. — Toelagen ten voordeele der congressen betreffende de instellingen van vooruitzicht. — Personeel en verschillende onkosten voor de Bestendige Commissie, ingesteld om het onderzoek te vergemakkelijken der zaken, die betrekking hebben op de maatschappijen van onderlingen bijstand. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der bijzondere ereleekens. — Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens de instellingen van vooruitzicht, en maatregelen tot propaganda ten voordeele der aansluiting bij deze instellingen. — Toelagen voor het aankopen van vaandels — Verschillende uitgaven	350,000 .	
27	Commissie voor arbeidsongevallen — Bezoldiging der secretarissen — Verschillende kosten — Opmaken en bedenkmaken der periodische verslagen. — Statistiek der ongevallen	10,000 .	
28	Aanmoedigingen tot den geest van huishoudelijke en van beroepsgeenootschappelijke vereeniging bij de werklieden	50,000 .	929,400 .
29	Aanmoedigingen aan de instellingen, die ten doel hebben, kosteloos aan de arbeiders werk te verschaffen — Aanmoedigingen aan de Voorzorgs- en Hulpkassen ingesteld ten voordeele der slachtoffers van onvrijwillige werkloosheid. — Verschillende uitgaven	20,000 .	
30	Werkrechttersraden. — Vergoedingen voor de griffiers. — Herziening der kiezerslijsten; gerechtskosten ten laste van den Staat. — Vergoedingen voor het personeel der arrondissements-commissariaten	38,400 .	
31	Hoogere Arbeidsraad. — Jaarwedden der secretarissen. — Verschillende kosten . . .	27,000 .	
32	Toezicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen : personeel daarmede belast; vergoedingen voor bureelkosten; reis- en verblijfskosten; zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; onderzoekingen en bezichtigingen.	300,000 .	
33	Toezicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen : materieel daartoe bestemd; kosten voor proefnemingen; aankoop van werktuigen; verschillende uitgaven	20,000 .	
HOOFDSTUK VI.			
DEELNEMING VAN DEN STAAT IN DE INSTELLING VAN OUDERDOMSPENSIOENEN.			
34	Toelage van het bijzonder fonds der dotatiën voor de instelling van ouderdomspensioenen	16,000,000 .	
35	Toelagen aan erkende maatschappijen van onderlingen bijstand, die ten doel hebben de aansluiting harer leden bij de Algemeene Lijfrentekas (art. 12 der wet van 10 Mei 1900). (Onbepaald krediet.)	1,000,000 .	17,160,000 .
36	Kosten van bestuur betreffende de uitvoering der wet van 10 Mei 1900. — Toelagen aan de beschermingscomiteiten der werkmanswoningen, aan de commissiën van beroep en andere inrichtingen, welke geroepen zijn om aan de toepassing van de gezegde wet mede te werken	160,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre	
CHAPITRE VII.				
MINES.				
§ 1 ^{er} . Conseil des mines.				
37	Personnel. — Traitements et frais de déplacement.	44,700 »		
38	Matériel	2,000 »		
§ 2. Corps des mines.				
39	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou. — Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines	450,617 »	723,317 »	
40	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	80,000 »		
41	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences; récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de courage et de dévouement. — Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur	23,500 »		
§ 3. Inspection des produits explosifs.				
42	Indemnité et frais de déplacement de l'inspecteur. — Dépenses diverses	6,000 »		
§ 4. Caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs.				
43	Subsides aux caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Frais de déplacement et jetons de présence des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance -- Dépenses diverses de cette Commission	45,000 »		
§ 5. Service géologique. — Cartes géologique et agricole.				
44	Traitements, indemnités, frais de route et de séjour du personnel	43,000 »		
45	Matériel. — Impressions et traductions de documents. — Achat et réparations du matériel de sondage. — Frais de publication de la carte géologique et de la carte agricole de la Belgique	20,000 »		
§ 6. Commission consultative des machines à vapeur.				
46	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel.	1,500 »		
§ 7. Commission de revision des règlements miniers et laboratoire d'essais.				
47	Frais de déplacement des membres; expériences, publications, etc. — Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines et pour l'étude des poussières de charbon. — Frais d'entretien et d'exercices de la station modèle de sauvetage	27,000		

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG.)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.	
HOOFDSTUK VII.				
MIJNEN.				
§ 1. Raad der mijnen.				
37	Personeel. — Jaarwedden en kosten voor verplaatsing	44,700 °		
38	Materieel	2,000 °		
§ 2. Korps der mijnen.				
39	Jaarwedden en vergoedingen voor het personeel van het korps der mijnen, voor de landmeters-teekenaars en voor de beambten, alsook voor het personeel van den bijzonderen dienst der ongevallen en van het grauwvuur. — Kosten van de wedstrijden ter werving van de mijn-ingenieurs	430,617 °		
40	Werklieden-afgevaardigden bij het toezicht der mijnen	80,000 °		
41	Drukwerken, aankoop van boeken, kaarten en werktuigen; vertalingen, uitgave van statistische oorkonden; aanmoedigingen en toelagen; onderzoekingen en proefnemingen; belooningen voor de personen die zich onderscheiden door daden van moed en van zelfopoffering. — Kosten voor het uitgeven der <i>Annales des Mines de Belgique</i> ; vergoedingen, reis- en verblijfkosten van het besturend Comité.	23,500 °		
§ 3. Toezicht over de ontplofbare stoffen.				
42	Vergoeding en kosten voor verplaatsing van den opziener. — Verschillende uitgaven	6,000 °	723,317 °	
§ 4. Kassen van vooruitzicht ten voordeele der mijnwerkers.				
43	Toelagen aan de kassen van vooruitzicht ten voordeele der mijnwerkers. — Kosten van verplaatsing en zitpenningen der leden van de Bestendige Commissie der kassen van vooruitzicht. — Verschillende kosten van die Commissie	45,000 °		
§ 5. Aardkundige dienst. — Aardkundige en landbouwkundige kaarten.				
44	Jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijfkosten van het personeel	43,000 °		
45	Materieel. — Drukken en vertalen van oorkonden. — Aankoop en herstelling van het peilmaterieel. — Kosten wegens het uitgeven van de aardkundige kaart en van de landbouwkundige kaart van België	20,000 °		
§ 6. Raadgevende Commissie der stoomwerktuigen.				
46	Reis- en verblijfkosten; bureelkosten, materieel	1,500 °		
§ 7. Commissie tot herziening der mijnverordeningen en proefwerkplaats.				
47	Kosten voor verplaatsing der leden; proefnemingen, uitgaven, enz. — Dienst der werkplaats, waar de ontplofbare stoffen en de mijnlampen worden beproefd en waar de steene koolstof wordt onderzocht. — Onderhouds en oefeningskosten van de modelreddingspost	27,000 °		

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
48	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés.	8,000 »	8,000 »
CHAPITRE IX.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
49	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »	5,000 »
TOTAL . . . fr.			23,206,817 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE X.			
SERVICES DIVERS.			
50	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890	90,000 »	665,000 »
51	Enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houillers du pays et étude de mesures prophylactiques; dépenses diverses	10,000 »	
52	Etablissement d'un laboratoire d'étalonnage électrique	65,000 »	
53	Exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1910 — Emplacements de la Section belge	500,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. . . fr.			22,871,817 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 octobre 1908.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Industrie
et du Travail,*

ARM. HUBERT.

Le Ministre des Finances,

JUL. LIEBAERT.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	HOOFDSTUK VIII.		
	WACHTGELDEN.		
48	Tijdelijke jaarwedden der ambtenaren en beambten in beschikbaarheid	8,000 "	8,000 "
	HOOFDSTUK IX.		
	ONVOORZIENE UITGAVEN.		
49	Onvoorziene uitgaven, niet opgegeven in de Begrooting	5,000 "	5,000 "
	TOTAAL fr.		22,208,817 "
	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.		
	HOOFDSTUK X.		
	VERSCHILLENDE DIENSTEN.		
50	Toelage voor de Voorzienigheids- en hulpkas ten voordeele van de slachtoffers van arbeidsongevallen ingesteld bij de wet van 21 Juli 1890	90,000 "	
51	Onderzoek in de verschillende kolenstreken van het land, naar de ziekte gekend onder den naam van „mijnwerkersworm“, en studiën tot het opsporen van voorkomende geneesmiddelen; verschillende uitgaven	10,000 "	608,000 "
52	Inrichting van een laboratorium voor de vaststelling der electriche standaarden . . .	65,000 "	
53	Algemeene Wereldtentoonstelling van Brussel in 1910. — Plaatsen der belgische afdeeling	500,000 "	
	TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID. fr.		22,871,817 "

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 17^{de} October 1908.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Nijverheid
en Arbeid,*

ARM. HUBERT.

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

POUR L'EXERCICE 1909

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																		
CHAPITRE 1 ^{er} .																																																																		
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																		
Personnel.																																																																		
1	»	Traitement du Ministre.																																																																
a.		Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration du Secrétariat et des Affaires générales 130,000 »																																																																
b.		Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la Direction de l'Industrie, de l'Administration de l'enseignement industriel et profession- nel et de l'Office des métiers et négoce 132,000 »																																																																
2	c.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Office du Travail 201,000 »																																																																
d.		Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration des Mines et de l'Inspection des produits explosifs rattachée à l'Administration des Mines 80,000 »																																																																
		<table><tr><th colspan="2">GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements.</th></tr><tr><td>Secrétaire général</td><td>o</td><td>10,000</td><td>à 12,000</td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>5</td><td>9,000</td><td>à 10,000</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>6</td><td>7,000</td><td>à 8,000</td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>9</td><td>5,500</td><td>à 6,500</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>14</td><td>4,200</td><td>à 5,000</td></tr><tr><td>Contrôleur de l'assurance contre les accidents du travail</td><td>1</td><td>4,200</td><td>à 5,000</td></tr><tr><td>Rédacteurs</td><td>21</td><td>2,200</td><td>à 4,000</td></tr><tr><td>Premiers commis</td><td>2</td><td>3,000</td><td>à 3,600</td></tr><tr><td>Commis d'ordre</td><td>50</td><td>1,400</td><td>à 2,000</td></tr><tr><td>Huissiers</td><td>16</td><td>1,600</td><td>à 2,500</td></tr><tr><td>Concierges</td><td>4</td><td>700</td><td>à 1,200</td></tr><tr><td>Garçons de bureau</td><td>5</td><td>1,200</td><td>à 1,500</td></tr><tr><td>Chef-ouvrier</td><td>1</td><td>1,400</td><td>à 1,800</td></tr><tr><td>Boute-feu.</td><td>10</td><td>900</td><td>à 1,200</td></tr><tr><td>Nettoyeuses.</td><td>14</td><td>750</td><td>à 800</td></tr></table>	GRADES.		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	Secrétaire général	o	10,000	à 12,000	Directeurs généraux	5	9,000	à 10,000	Directeurs	6	7,000	à 8,000	Chefs de division	9	5,500	à 6,500	Chefs de bureau	14	4,200	à 5,000	Contrôleur de l'assurance contre les accidents du travail	1	4,200	à 5,000	Rédacteurs	21	2,200	à 4,000	Premiers commis	2	3,000	à 3,600	Commis d'ordre	50	1,400	à 2,000	Huissiers	16	1,600	à 2,500	Concierges	4	700	à 1,200	Garçons de bureau	5	1,200	à 1,500	Chef-ouvrier	1	1,400	à 1,800	Boute-feu.	10	900	à 1,200	Nettoyeuses.	14	750	à 800
GRADES.		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.																																																															
Secrétaire général	o	10,000	à 12,000																																																															
Directeurs généraux	5	9,000	à 10,000																																																															
Directeurs	6	7,000	à 8,000																																																															
Chefs de division	9	5,500	à 6,500																																																															
Chefs de bureau	14	4,200	à 5,000																																																															
Contrôleur de l'assurance contre les accidents du travail	1	4,200	à 5,000																																																															
Rédacteurs	21	2,200	à 4,000																																																															
Premiers commis	2	3,000	à 3,600																																																															
Commis d'ordre	50	1,400	à 2,000																																																															
Huissiers	16	1,600	à 2,500																																																															
Concierges	4	700	à 1,200																																																															
Garçons de bureau	5	1,200	à 1,500																																																															
Chef-ouvrier	1	1,400	à 1,800																																																															
Boute-feu.	10	900	à 1,200																																																															
Nettoyeuses.	14	750	à 800																																																															
		Personnel technique.																																																																
		Directeur général 1 12,000																																																																
		Inspecteur général 1 10,000																																																																
		Ingénieur principal 1 5,500 à 7,000																																																																
		Ingénieurs ordinaires 2 2,700 à 5,000																																																																
		Inspecteur des explosifs. 1 4,500 à 5,000																																																																
		Ingénieur attaché à l'Inspection des explosifs 1 2,000 à 4,000																																																																
Matériel.																																																																		
a.		Fournitures de bureau, impressions, papier. 25,000 »																																																																
b.		Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 10,000 »																																																																
3	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 15,000 »																																																																
d.		Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 2,500 »																																																																
e.		Menues dépenses, etc. 7,500 »																																																																
Frais de déplacement.																																																																		
4	»	Frais de route et de séjour.																																																																
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.																																																																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	•	»	21,000 »	21,000 »	
543,000	533,000	10,000	•	543,000 •	470,004 94	
60,000	60,000	•	•	60,000 »	59,915 09	
26,000	26,000	•	•	29,500 »	22,616 27	
630,000	640,000	10,000	•	623,500 •	573,536 30	
AUGMENTATION. . . fr.		10,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																											
CHAPITRE II.																													
PENSIONS ET SECOURS.																													
5	•	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif.</i>)																											
6	a.	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse 2,500 »																											
	b.	Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou d'employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse. 2,500 »																											
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.																													
CHAPITRE III.																													
INDUSTRIE, ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL, MÉTIERS ET NÉGOCES.																													
	a.	Inspection de l'industrie. — Traitements et indemnités du personnel. . . . fr. 25,500 »																											
7		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>8,000 à 9,000</td></tr> <tr> <td>Inspecteur.</td><td>1</td><td>5,000 à 5,500</td></tr> <tr> <td>Rédacteur.</td><td>3</td><td>2,200 à 4,000</td></tr> <tr> <td>Huissier</td><td>1</td><td>1,000 à 2,500</td></tr> <tr> <td>Nettoyeuse</td><td>1</td><td>400 à 500</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur général	1	8,000 à 9,000	Inspecteur.	1	5,000 à 5,500	Rédacteur.	3	2,200 à 4,000	Huissier	1	1,000 à 2,500	Nettoyeuse	1	400 à 500									
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																											
Inspecteur général	1	8,000 à 9,000																											
Inspecteur.	1	5,000 à 5,500																											
Rédacteur.	3	2,200 à 4,000																											
Huissier	1	1,000 à 2,500																											
Nettoyeuse	1	400 à 500																											
	b.	Frais de route et de séjour. 8,500 »																											
8	•	Inspection de l'industrie. — Matériel et dépenses diverses.																											
	a.	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements et indemnités du personnel. 65,000 »																											
9		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>12,000</td></tr> <tr> <td>Inspecteur principal</td><td>1</td><td>7,000 à 7,500</td></tr> <tr> <td>Inspecteur adjoint</td><td>1</td><td>4,000 à 5,000</td></tr> <tr> <td>Inspectrices</td><td>4</td><td>3,000 à 4,000</td></tr> <tr> <td>Inspecteur des ateliers d'apprentissage</td><td>1</td><td>3,000</td></tr> <tr> <td>Ingénieur</td><td>1</td><td>3,500 à 4,000</td></tr> <tr> <td>Rédacteur.</td><td>1</td><td>2,200 à 4,000</td></tr> <tr> <td>Commis d'ordre.</td><td>2</td><td>1,400 à 2,600</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur général	1	12,000	Inspecteur principal	1	7,000 à 7,500	Inspecteur adjoint	1	4,000 à 5,000	Inspectrices	4	3,000 à 4,000	Inspecteur des ateliers d'apprentissage	1	3,000	Ingénieur	1	3,500 à 4,000	Rédacteur.	1	2,200 à 4,000	Commis d'ordre.	2	1,400 à 2,600
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																											
Inspecteur général	1	12,000																											
Inspecteur principal	1	7,000 à 7,500																											
Inspecteur adjoint	1	4,000 à 5,000																											
Inspectrices	4	3,000 à 4,000																											
Inspecteur des ateliers d'apprentissage	1	3,000																											
Ingénieur	1	3,500 à 4,000																											
Rédacteur.	1	2,200 à 4,000																											
Commis d'ordre.	2	1,400 à 2,600																											
	b.	Frais de route et de séjour. 16,000 »																											
10	•	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Matériel et dépenses diverses.																											
A REPORTER. . . . fr.																													

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,000	6,000	»	3,000	6,000	2,715 66	
5,000	5,000	»	»	5,000	500 »	
8,000	11,000	»	3,000	11,000	3,215 66	
DIMINUTION. . fr.		3,000 »				
34,000	30,000	4,000	»	34,020 »	26,169 23	
3,500	3,000	500	»	5,140 78	3,595 21	
81,000	84,000	»	»	74,270 »	68,512 96	
1,000	1,000	»	»	1,000 »	307 06	
119,500	118,000	4,500	»	114,430 78	98,584 46	

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
11	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Dépenses diverses	80,000 »
	b.	Bourses d'études et de voyage aux élèves	12,000 »
12	a.	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, École provinciale des mines et faculté polytechnique du Hainaut à Mons, musées d'enseignement industriel et professionnel, subsides, matériel, frais d'examen	1,766,000 »
	b.	Écoles et classes ménagères, subsides, matériel. — Cours temporaires d'économie domestique et des travaux du ménage, frais d'examen, bourses d'études, dépenses diverses	200,000 »
	c.	Écoles professionnelles de tissage. — Ateliers d'apprentissage, subsides, matériel	60,000 »
	d.	Missions et frais de déplacement à l'étranger, commissions, congrès, bourses de voyage, études, impressions, publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Administration de l'enseignement industriel et professionnel	6,000 »
	e.	Dépenses diverses. Souscriptions à des ouvrages intéressant l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager	8,000 »
	f.	Cours de perfectionnement pour petits patrons. — Musées professionnels	60,000 »
	g.	Missions et frais de déplacement à l'étranger, commissions, congrès, études dans l'intérêt de l'industrie et du commerce. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail. — Dépenses diverses	30,000 »
13	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie. — Dépenses diverses	5,000 »
	b.	Frais résultant de la collation des décorations industrielles	37,000 »
14	»	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle et à la pratique des contrats d'apprentissage chez les petits commerçants et les petits industriels	
15	»	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans	
16	a.	Office des métiers et négoce : statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions, publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office des métiers et négoce, dépenses diverses	13,500 »
	b.	Frais résultant de la collation des décorations spéciales	500 »
	c.	Subside à l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes.	2,000 »
17	a.	Recueil officiel des brevets d'invention; frais d'impression et de publication	7,000 »
	b.	Recueil officiel des marques de fabrique et de commerce; frais d'impression et de publication	3,000 »
	c.	Bureau international pour la protection de la propriété industrielle; part contributive de la Belgique.	2,500 »
	d.	Impressions diverses, calligraphie des brevets et autres dépenses relatives à la propriété industrielle.	2,700 »
18	a.	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires.	3,500 »
	b.	Frais divers	9,000 »
19	»	Conseil supérieur de l'enseignement technique. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers	
20	»	Conseil supérieur des métiers et négoce. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers.	
			TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
119,500	115,000	4,500	»	114,430 78	98,584 46	
92,000	92,000	»	»	88,750 »	88,463 57	
2,130,000	2,150,000	»	20,000	2,250,000 »	2,040,999 61	
40,000	40,000	»	»	50,500 »	45,994 41	
10,000	10,000	»	»	10,000 »	13,121 35	
20,000	20,000	»	»	20,000 »		
16,000	16,000	»	»	16,000 »	10,484 59	
15,200	15,200	»	»	16,550 »	15,196 09	
12,500	12,500	»	»	12,500 »	12,498 44	
8,000	10,000	»	2,000	10,000 »	4,607 76	
8,000	5,000	5,000	»	»	»	
2,471,200	2,483,700	9,500	22,000	2,588,730 78	2,338,950 28	
DIMINUTION fr.		12,500 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																				
CHAPITRE IV.																																						
POIDS ET MESURES.																																						
a.		Traitements du personnel 154,000 »																																				
21		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr> <tr> <td>Inspecteur principal</td><td>1</td><td>7,000 à 7,500</td></tr> <tr> <td>Vérificateurs de 1^{re} classe</td><td>7</td><td>6,000 à 7,000</td></tr> <tr> <td>— 2^e classe</td><td>7</td><td>4,500 à 5,500</td></tr> <tr> <td>— 3^e classe</td><td>4</td><td>3,000 à 4,000</td></tr> <tr> <td>Vérificateurs-adjoints</td><td>8</td><td>2,000 à 3,000</td></tr> <tr> <td>Aides-vérificateurs temporaires</td><td>2</td><td>1,500 à 1,900</td></tr> <tr> <td>Chef du Bureau central des poids et mesures</td><td>1</td><td>5,500 à 6,500</td></tr> <tr> <td>Assistants au Bureau central des poids et mesures</td><td>2</td><td>2,000 à 3,000</td></tr> <tr> <td>Mécanicien au Bureau central des poids et mesures</td><td>1</td><td>1,200 à 1,800</td></tr> <tr> <td>Gargon de bureau</td><td>1</td><td>1,500 à 1,800</td></tr> <tr> <td>Nettoyeuse</td><td>1</td><td>750 à 800</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur principal	1	7,000 à 7,500	Vérificateurs de 1 ^{re} classe	7	6,000 à 7,000	— 2 ^e classe	7	4,500 à 5,500	— 3 ^e classe	4	3,000 à 4,000	Vérificateurs-adjoints	8	2,000 à 3,000	Aides-vérificateurs temporaires	2	1,500 à 1,900	Chef du Bureau central des poids et mesures	1	5,500 à 6,500	Assistants au Bureau central des poids et mesures	2	2,000 à 3,000	Mécanicien au Bureau central des poids et mesures	1	1,200 à 1,800	Gargon de bureau	1	1,500 à 1,800	Nettoyeuse	1	750 à 800
	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.																																				
Inspecteur principal	1	7,000 à 7,500																																				
Vérificateurs de 1 ^{re} classe	7	6,000 à 7,000																																				
— 2 ^e classe	7	4,500 à 5,500																																				
— 3 ^e classe	4	3,000 à 4,000																																				
Vérificateurs-adjoints	8	2,000 à 3,000																																				
Aides-vérificateurs temporaires	2	1,500 à 1,900																																				
Chef du Bureau central des poids et mesures	1	5,500 à 6,500																																				
Assistants au Bureau central des poids et mesures	2	2,000 à 3,000																																				
Mécanicien au Bureau central des poids et mesures	1	1,200 à 1,800																																				
Gargon de bureau	1	1,500 à 1,800																																				
Nettoyeuse	1	750 à 800																																				
b.		Frais d'intérim et d'inspection 4,000 »																																				
22		Frais de bureau et de tournées des vérificateurs.																																				
a.		Matériel du service et du Bureau central des poids et mesures — Missions et frais de déplacement à l'étranger 10,000 »																																				
23	b.	Frais de la Commission consultative des poids et mesures et de la Commission consultative d'électricité 3,500 »																																				
c.		Frais du Bureau international des poids et mesures 1,500 »																																				
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.																																						
CHAPITRE V.																																						
TRAVAIL.																																						
a.		Office du Travail : statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; dépenses diverses 73,000 »																																				
24	b.	Indemnités aux correspondants régionaux du travail 16,000 »																																				
c.		Subside à l'Office international du travail et au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs. 3,000 »																																				
25		Comités de patronage: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides . .																																				
a.		Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes : subsides de premier établissement (impression et brochage des statuts). 70,000 »																																				
b.		Indemnités aux fédérations et aux sociétés, et autres dépenses relatives au fonctionnement et à la comptabilité de ces institutions 190,000 »																																				
26	c.	Subsides aux caisses de réassurance 50,000 »																																				
d.		Personnel et frais de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes 15,000 »																																				
e.		Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses. 25,000 »																																				
A RÉPORTER. fr.																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
138,000	130,000	8,000	»	130,000	133,215 85	
78,900	76,900	2,000	»	76,900	75,425 »	
15,000	25,000	»	10,000	25,000	9,642 09	
231,900	231,900	10,000	10,000	231,900	218,280 94	
92,000	92,000	»	»	92,000	96,297 04	
45,000	45,000	»	»	45,000	44,979 65	
350,000	350,000	»	»	350,000	349,975 20	
487,000	487,000	»	»	487,000	491,251 89	

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT.	fr.
27	*	Commission des accidents du travail. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers. — Élabo- ration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents		
	a.	Unions professionnelles : subsides de premier établissement; impression et bro- chage des statuts	21,500	»
28	b.	Indemnités aux Unions pour statistiques fournies au Département	3,000	»
	c.	Encouragements et mesures de propagande, souscriptions, congrès. Dépenses diverses	3,500	»
	a.	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs; subsides, souscriptions, distribution de formulaires, etc.	10,000	»
29	b.	Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Dépenses diverses	10,000	»
	a.	Conseils des prud'hommes; indemnités des greffiers	32,000	»
30	b.	Revision des listes électorales: frais d'instances mis à charge de l'État. — Indem- nités au personnel des commissariats d'arrondissement. — Dépenses diverses	3,400	»
31	*	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers		
32	*	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises		
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.
		Administration centrale.		
		Inspecteur général	1	8,000 à 9,000
		Directeur	1	7,000 à 8,000
		Inspecteur principal	1	7,000 à 7,500
		Inspecteurs	2	5,000 à 5,500
		Inspectrices	2	2,700 à 3,800
		Inspecteur adjoint	1	5,000 à 4,000
		Chef de division	1	5,500 à 6,500
		Rédacteur	1	2,200 à 4,000
		Commis d'ordre	4	1,400 à 2,600
		Huissier	1	1,600 à 2,500
		Nettoyeuse	1	750 à 800
		Service provincial.		
		Inspecteur principal	1	7,000 à 7,500
		Inspecteurs médecins	3	6,000 à 7,000
		Inspecteurs ingénieurs.	7	4,000 à 7,000
		Inspecteurs adjoints	8	2,800 à 4,000
		Délégués à l'inspection	12	2,000 à 3,200
		Commis d'ordre.	1	1,400 à 2,600
33	*	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses		
			TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.	
		CHAPITRE VI.		
		PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.		
34	*	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse		
35	*	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (art. 42 de la loi du 10 mai 1900). (<i>Crédit non limitatif</i>).		
	a.	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900 : Subsides aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres insti- tutions appelées à concourir à l'application de ladite loi	140,000	»
36	b.	Enquêtes et frais divers	20,000	»
			TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
487,000	487,000	"	"	487,000	491,231 89	
10,000	10,000	"	"	10,000	6,749 56	
30,000	20,000	10,000	"	45,500	9,997 97	
20,000	20,000	"	"	10,000	4,975 "	
53,400	33,400	"	"	53,400	31,791 67	
27,000	30,000	"	3,000	26,500	18,370 47	
300,000	300,000	"	"	300,000	265,139 96	
20,000	20,000	"	"	20,000	12,886 89	
929,400	922,400	10,000	3,000	902,400	841,165 41	
AUGMENTATION . . fr.		7,000				
16,000,000	16,000,000	"	"	16,000,000	16,000,000	
1,000,000	1,000,000	"	"	1,000,000	924,826 "	
160,000	160,000	"	"	160,000	159,989 16	
17,160,000	17,160,000	"	"	17,160,000	17,084,815 16	

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																												
CHAPITRE VII.																																														
MINES.																																														
§ 1 ^{er} . Conseil des mines.																																														
37	»	Personnel. — Traitements et frais de déplacement :																																												
		<table><tr><th>GRADES.</th><th>NOMBRE. d'agents.</th><th>TRAITEMENTS annuels.</th></tr><tr><td>Président</td><td>1</td><td>8,000</td></tr><tr><td>Conseillers</td><td>4</td><td>6,000</td></tr><tr><td>Greffier</td><td>1</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Rédacteur</td><td>1</td><td>2,200 à 4,000</td></tr><tr><td>Commis</td><td>1</td><td>1,400 à 2,600</td></tr><tr><td>Huissier</td><td>1</td><td>1,600 à 2,500</td></tr></table>	GRADES.	NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	Président	1	8,000	Conseillers	4	6,000	Greffier	1	5,000	Rédacteur	1	2,200 à 4,000	Commis	1	1,400 à 2,600	Huissier	1	1,600 à 2,500																							
GRADES.	NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.																																												
Président	1	8,000																																												
Conseillers	4	6,000																																												
Greffier	1	5,000																																												
Rédacteur	1	2,200 à 4,000																																												
Commis	1	1,400 à 2,600																																												
Huissier	1	1,600 à 2,500																																												
38	»	Matériel.																																												
§ 2. Corps des mines.																																														
a.		Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou. 427,417 »																																												
39		<table><tr><th>GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements.</th><th>OBSERVATIONS.</th></tr><tr><td>Inspecteurs généraux</td><td>2</td><td>10,000</td><td></td></tr><tr><td>Ingénieurs en chef directeurs de 1^{re} classe.</td><td>4</td><td>9,000</td><td></td></tr><tr><td>— — — de 2^{me} —</td><td>5</td><td>8,000</td><td></td></tr><tr><td>Ingénieurs principaux de 1^{re} classe</td><td>5</td><td>6,500 à 7,000</td><td></td></tr><tr><td>— — — de 2^{me} —</td><td>7</td><td>5,500 6,000</td><td></td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe</td><td>12</td><td>4,500 5,000</td><td></td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>11</td><td>3,500 4,000</td><td></td></tr><tr><td>— de 3^{me} —</td><td>8</td><td>2,700 3,100</td><td></td></tr><tr><td>Géomètres dessinateurs</td><td>8 (1)</td><td>1,800 3,600</td><td></td></tr><tr><td>Commis</td><td>11 (1)</td><td>1,200 3,000</td><td>(1) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.</td></tr></table>	GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	OBSERVATIONS.	Inspecteurs généraux	2	10,000		Ingénieurs en chef directeurs de 1 ^{re} classe.	4	9,000		— — — de 2 ^{me} —	5	8,000		Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe	5	6,500 à 7,000		— — — de 2 ^{me} —	7	5,500 6,000		— de 1 ^{re} classe	12	4,500 5,000		— de 2 ^{me} —	11	3,500 4,000		— de 3 ^{me} —	8	2,700 3,100		Géomètres dessinateurs	8 (1)	1,800 3,600		Commis	11 (1)	1,200 3,000	(1) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.
GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	OBSERVATIONS.																																											
Inspecteurs généraux	2	10,000																																												
Ingénieurs en chef directeurs de 1 ^{re} classe.	4	9,000																																												
— — — de 2 ^{me} —	5	8,000																																												
Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe	5	6,500 à 7,000																																												
— — — de 2 ^{me} —	7	5,500 6,000																																												
— de 1 ^{re} classe	12	4,500 5,000																																												
— de 2 ^{me} —	11	3,500 4,000																																												
— de 3 ^{me} —	8	2,700 3,100																																												
Géomètres dessinateurs	8 (1)	1,800 3,600																																												
Commis	11 (1)	1,200 3,000	(1) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.																																											
b.		Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines. 3,500 »																																												
a.		Délégués ouvriers à l'inspection des mines. — Indemnités. 62,000 »																																												
40	b.	Frais de déplacements 12,000 »																																												
c.		Dépenses diverses 6,000 »																																												
a.		Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de docu- ments statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences; récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de courage et de dévouement. . . 18,500 »																																												
41	b.	Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur 5,000 »																																												
A REPORTER fr.																																														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
44,700	44,700	.	.	44,700	44,693 04	
2,000	2,000	.	.	2,000	2,000 »	
430,617	430,617	.	.	430,617	418,049 25	
80,000	90,000	.	10,000 .	90,000	74,425 82	
23,500	23,500	.	.	33,500	27,034 80	
580,817	590,817	.	10,000 .	600,817	563,224 91	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
580,817	590,817	"	10,000	600,817	563,224 91	
6,000	6,000	"	"	6,000	5,371 44	
45,000	45,000	"	"	45,000	44,894 "	
45,000	45,000	"	"	38,000	37,899 97	
20,000	20,000	"	"	20,000	19,144 76	
1,500	2,500	"	1,000	2,500	2,425 50	
27,000	62,000	"	35,000	27,000	58,828 89	
723,517	769,517	"	46,000	759,517	711,987 47	
DIMINUTION fr.		46,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
48	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII . . . fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
49	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE X.		
SERVICES DIVERS.		
50	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 24 juillet 1890
51	»	Enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houillers du pays et étude de mesures prophylactiques; dépenses diverses
	»	Enquête sur la situation des classes moyennes. — Frais de la Commission nationale de la petite bourgeoisie (<i>pour mémoire</i>)
	»	Exposition universelle et internationale de Liège en 1905. — Garantie due en vertu de l'article 47 de la convention du 31 décembre 1904 approuvée par l'article 2 de la loi du 25 juin 1905 (<i>pour mémoire</i>)
52	»	Établissement d'un laboratoire d'étalonnage électrique
	»	Subside à la Commission chargée d'organiser la participation belge à l'Exposition internationale de Milan en 1906 (<i>pour mémoire</i>)
	»	Enquête sur les effets de la limitation légale de la durée du travail dans les mines de houille (<i>pour mémoire</i>)
53	»	Exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1910. — Emplacements de la Section belge. — [Subside à la Commission supérieure de patronage (<i>pour mémoire</i>)]
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
8,000	8,000	»	»	8,000	5,133 24	
8,000	8,000	»	»	8,000	5,133 24	
5,000	5,000	»	»	5,000	75 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	75 »	
90,000	90,000	»	»	90,000	110,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	3,580 35	
»	»	»	»	21,500	24,235 99	
»	»	»	»	(1) »	»	
65,000	66,674	»	1,674	»	10,985 55	
»	»	»	»	»	275,000 »	
»	50,000	»	50,000	20,000	»	
500,000	300,000	200,000	»	»	»	
665,000	496,674	200,000	51,674	141,500	425,801 69	
AUGMENTATION . . fr.		168,326				

(1) Le crédit de 345,700 francs alloué pour l'exercice 1906 a été transféré à l'exercice 1907 (application de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État).

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
650,000	640,000	10,000	»	625,500	575,556 30	
8,000	11,000	»	5,000	41,000	3,213 66	
2,471,200	2,485,700	»	12,500	2,588,750 78	2,338,950 28	
251,900	251,900	»	»	251,900	218,280 94	
929,400	922,400	7,000	»	902,400	841,163 41	
17,160,000	17,160,000	»	»	17,160,000	17,084,815 16	
723,517	769,517	»	46,000	739,517	711,987 47	
8,000	8,000	»	»	8,000	5,155 24	
5,000	5,000	»	»	5,000	75 »	
665,000	496,674	168,526	»	141,500	423,801 69	
22,871,817	22,747,991	123,826	61,500	22,451,547 78	22,200,959 15	
AUGMENTATION. . . fr.		123,826 »				